Nations Unies

S/PV.7211



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7211e séance

Mercredi 25 juin 2014, à 15 h 20

New York

Président :	M. Pankin	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	Mme Poroli
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Sana
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

14-44390 (F)





La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l’Ambassadeur Gary Quinlan, Représentant permanent de l’Australie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je lui donne à présent la parole.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de présenter le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de cette résolution. Le présent rapport couvre la période du 20 mars au 24 juin 2014, durant laquelle le Comité a tenu une réunion officieuse et deux réunions informelles et organisé des travaux supplémentaires suivant la procédure d’approbation tacite prévue au paragraphe 15 des Directives régissant la conduite des travaux du Comité.

Je vais commencer par le rapport final du Groupe d’experts dans le cadre de son mandat en cours. Les membres du Conseil ont reçu le rapport le 9 juin; il est dorénavant disponible dans toutes les langues de l’ONU sous la cote S/2014/394. Comme toujours, ce rapport contient des observations susceptibles de servir aux États Membres aux fins de la mise en œuvre des mesures prévues dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010), et je tiens à rappeler à chacun à cet égard qu’il importe qu’il transmette le rapport aux autorités de son pays chargées de l’application des sanctions. Le Comité quant à lui a eu l’occasion de discuter du rapport avec le Groupe d’experts le 2 juin, comme le prévoit le paragraphe 2 de la résolution 2105 (2013), et il décidera s’il est nécessaire de mettre en place des mesures de suivi sur la base des conclusions du rapport.

Dans son rapport, le Groupe d’experts note encore une fois que certains États lui ont confié ne pas très bien savoir si les résolutions s’appliquant à l’Iran restaient pleinement en vigueur alors que les négociations entre l’Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l’Allemagne entrent dans une phase cruciale. Je tiens à souligner une fois de plus que seul le Conseil de sécurité peut modifier les sanctions appliquées par lui-même. Tant que le Conseil n’adopte pas de nouvelle résolution sur la question, les mesures prévues dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) restent pleinement en vigueur. Le Comité est prêt à fournir des directives aux États Membres en ce qui concerne l’application des mesures adoptées par le Conseil à toute transaction, et il les engage à lui signaler toute transaction dont ils estiment qu’elle va à l’encontre de ces mesures.

À cet égard, je signale au Conseil que durant la période considérée, le 31 mars, un État Membre a signalé au Comité que ses forces navales avaient intercepté en mer Rouge une cargaison d’armes classiques, notamment des roquettes, des mortiers et des munitions, qui aurait été chargée à bord d’un navire dans le port iranien de Bandar Abbas. Le Groupe d’experts, sur instruction du Comité, a procédé à des inspections des armes saisies les 28 et 29 avril et a rendu son rapport au Comité le 16 juin. Le Comité s’est réuni cette semaine, le 23 juin, pour discuter de ce rapport avec le Groupe d’experts, et il délibère actuellement sur la suite à donner. De même, le Comité a adressé le 27 mars une lettre à l’Iran au sujet d’une saisie de fibres de carbone à laquelle j’ai fait référence dans mes deux précédents rapports; il y sollicite les observations de l’Iran à cet égard. Malheureusement, l’Iran n’a pas encore fourni de réponse.

Sur un plan plus positif, la coopération entre les comités de sanctions concernés du Conseil de sécurité, notamment le Comité 1737, et le Groupe d’action financière (GAFI) s’est poursuivie. Les membres du Conseil se rappelleront que le 18 novembre dernier, les Présidents des six Comités et le Président du GAFI ont organisé une séance d’information conjointe officielle à l’intention des États Membres de l’ONU. Le 30 avril, le Président du GAFI m’a informé qu’il avait organisé une réunion pour le 22 juin entre le GAFI et les experts financiers des groupes d’experts des comités de sanctions, notamment le Groupe d’experts sur la République islamique d’Iran.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l’Ambassadeur Quinlan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), que préside l'Ambassadeur Gary Quinlan, ainsi que son groupe d'experts du travail qu'ils continuent de faire à l'appui de l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran.

Les gouvernements des E3+3 et l'Iran sont parvenus à un stade crucial dans les négociations visant à conclure un accord global portant sur le programme nucléaire iranien. À moins d'un mois de l'échéance de l'accord intérimaire, le 20 juillet, il est primordial que l'Iran comprenne qu'il doit répondre aux préoccupations de la communauté internationale pour permettre la conclusion d'un accord et la levée des sanctions imposées en conséquence de son programme nucléaire. Les gouvernements des E3+3 ont à coeur de trouver un accord sur une solution globale avant le 20 juillet. Plusieurs cycles de pourparlers concernant l'accord global se sont tenus à Vienne, dont le dernier a eu lieu la semaine dernière. Nous sommes maintenant entrés dans la phase de rédaction et de négociation. Si les discussions sont franches et l'atmosphère positive, il reste des divergences entre les positions des deux parties.

En parallèle à ces négociations sur l'accord global, les États-Unis et l'Union européenne ont effectivement accordé l'allègement des sanctions prévu dans l'accord intérimaire de Genève. Nous nous félicitons du dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique en date du 23 mai, qui souligne que l'Iran continue d'appliquer les mesures prises dans le domaine nucléaire en application du Plan d'action conjoint. Les gouvernements des E3+3 reconnaissent l'importance d'un travail en collaboration avec l'ONU une fois qu'un accord aura été conclu, afin que le cadre nécessaire à la mise en œuvre de l'accord soit mis en place par le Conseil de sécurité.

Cependant, pour faire écho à la remarque que vient de faire le Président du Comité 1737, tant que les négociations continuent, il faut maintenir, pour l'essentiel, les sanctions, notamment toutes les sanctions imposées par l'ONU. Les États ne doivent nourrir aucun doute quant au fait que toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran restent pleinement en vigueur. Nous devons continuer de mettre en œuvre ces sanctions et de les faire appliquer énergiquement. La pression économique qu'elles créent représente une incitation pacifique et vient compléter les efforts diplomatiques visant à parvenir à une solution globale.

En ce qui concerne les travaux du Comité, nous sommes préoccupés par les violations – avérées et présumées –, par l'Iran de ses obligations internationales. L'interception en mer Rouge d'un vaisseau transportant une cargaison d'armes classiques est extrêmement inquiétante. Ces armes, dont des roquettes, des obus de mortier et des munitions, auraient été embarquées dans le port iranien de Bandar Abbas. À la suite d'une enquête approfondie, le Groupe d'experts a conclu que cette cargaison constituait une violation des obligations de l'Iran au titre de la résolution 1747 (2007). Encore une fois, c'est là un nouvel exemple d'un transfert illicite d'armes dans la région impliquant l'Iran. Nous attendons avec intérêt que le Comité poursuive l'examen de ces questions graves et qu'il adopte, en conséquence, des mesures énergiques.

Le rapport trimestriel souligne également que l'Iran n'a pas répondu aux demandes d'information relatives à l'interception de fibre de carbone et ce, après que l'Iran n'a pas répondu à une demande d'information sur le lancement de missiles balistiques l'année dernière et sur l'interception d'une cargaison d'armes à destination du Yémen. Il est regrettable que l'Iran continue à ne répondre à aucune demande. Nous appelons l'Iran à coopérer sérieusement avec le Comité.

Le Royaume-Uni est déterminé à trouver une solution négociée pacifique à la question nucléaire. Les débats actuels sur un accord global sont la meilleure occasion qui existe depuis quelques années de régler la question nucléaire. Nous continuerons à faire tous les efforts possibles pour parvenir à un règlement global et nous espérons que l'Iran fera de même.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) pour son exposé très utile et pour la façon dont il en dirige les travaux. Nous remercions également le Groupe d'experts pour ses excellents rapports.

La Jordanie salue les efforts déployés par le Comité pour aider les organisations internationales et les États à mettre en œuvre les résolutions pertinentes sur les sanctions contre l'Iran en répondant aux demandes des États relatives à des questions techniques concernant leur mise en œuvre rapide et en affirmant que les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran conservent toute leur autorité juridique en dépit des négociations actuellement en cours sur la question nucléaire iranienne. Nous encourageons le Comité à poursuivre ses enquêtes sur les violations de l'Iran, et

l'appelons, dans un premier temps, à entrer en contact avec le Gouvernement iranien pour régler les questions en suspens relatives aux violations, notamment celles ayant trait à la cargaison d'armes saisie sur un navire en mer Rouge, ce qui est une violation flagrante par l'Iran du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), ainsi qu'à la confiscation de fibre de carbone saisie à Singapour et à destination de l'Iran.

La Jordanie appelle le Comité à continuer à coopérer avec les autres comités de sanctions afin de bénéficier de leur expertise. La Jordanie salue les efforts visant à conclure un accord global entre l'Iran, d'une part, et les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne d'autre part. En même temps, nous encourageons le Comité à poursuivre ses travaux.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Quinlan pour son exposé et salue les efforts considérables qu'il déploie pour promouvoir les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006).

La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du Comité et continuera à coopérer avec son Président et les parties compétentes afin que ses activités restent équilibrées et méthodiques. La Chine a toujours été d'avis que toutes les parties ont l'obligation de mettre en œuvre l'intégralité des résolutions relatives aux sanctions avec détermination et exactitude. Toutefois, les sanctions ne sont pas une fin en soi. Le Comité et le Conseil de sécurité doivent œuvrer à trouver une solution diplomatique. Nous espérons que, conformément à son mandat et aux principes d'objectivité, d'équité et de pragmatisme reposant sur des faits clairs, des preuves concrètes et de vaste consultations, le Comité continuera à traiter comme il se doit des cas de non-respect présumé des sanctions. La Chine continuera à agir sur la base de ces principes et participera activement et de manière responsable aux travaux du Comité.

La Chine se félicite de la tendance positive illustrée par les récents efforts diplomatiques visant à régler la question du programme nucléaire iranien. Nous apprécions le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a poursuivi ses consultations avec l'Iran pour clarifier les questions nucléaires pendantes en vue de parvenir à un accord sur les mesures à prendre. Aujourd'hui, les négociations sur un accord global sont arrivées à un stade critique. Au cinquième cycle de pourparlers, qui s'est achevé récemment, les six pays et l'Iran ont mené d'intenses négociations sur le projet de texte d'un accord final et ont réalisé de véritables progrès. Un projet de texte convenu a été proposé sur la base des différents textes proposés par les parties.

Bien que les parties aient encore de nombreuses divergences de vue sur le projet de texte, l'objectif des négociations est de réduire ces différences. La Chine espère que toutes les parties coopéreront sur la base de l'égalité et du respect mutuel et tiendront compte de leurs préoccupations respectives afin de faire avancer le processus de négociations. Les parties doivent faire preuve de flexibilité et de pragmatisme afin de parvenir à une solution.

Le règlement rapide de la question nucléaire iranienne et le maintien du régime de non-prolifération nucléaire, ainsi que la paix et la stabilité au Moyen-Orient, sont dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Comme à l'accoutumée, la Chine est prête à coopérer avec toutes les parties à la recherche active d'un accord global juste, équilibré, mutuellement avantageux, et d'un résultat gagnant-gagnant afin de jouer un rôle constructif permettant de trouver une solution idoine, globale et à long terme de la question iranienne.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi l'Ambassadeur Gary Quinlan pour la présentation du rapport trimestriel des activités du Comité, et pour tout le travail qu'il accomplit avec son équipe à la tête du Comité 1737.

La fuite en avant du programme nucléaire iranien constitue, depuis plus d'une décennie, un sujet de vive préoccupation de la communauté internationale. Les incertitudes qui pèsent sur les finalités exclusivement pacifiques de ce programme et le refus du dialogue de la part de l'Iran ont amené ce Conseil à mettre sur pied un régime de sanctions. Nous avons cependant toujours maintenu ouverte la porte du dialogue.

L'adoption du Plan d'action conjoint le 24 novembre dernier, qui a obtenu que l'Iran suspende pour six mois les activités les plus sensibles de son programme nucléaire, a permis d'ouvrir une nouvelle page dans les discussions entre le Groupe des Six et Téhéran. Ces discussions reprendront le 2 juillet à Vienne et devraient se poursuivre jusqu'à l'échéance prévue par le Plan d'action conjoint, c'est-à-dire jusqu'au 20 juillet.

La négociation jusqu'à présent a été difficile. Les positions entre le Groupe des Six et l'Iran demeurent encore éloignées sur plusieurs volets essentiels de la discussion. Nous sommes déterminés avec nos

partenaires du Groupe des E3+3 à aboutir à une solution de long terme qui permette d'établir et de garantir dans la durée la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Mais il faut pour cela que l'Iran s'engage à prendre les mesures techniques pour assurer la communauté internationale qu'il ne cherchera pas à se doter d'une arme nucléaire à l'avenir.

Il reste par ailleurs indispensable que l'Iran engage avec l'Agence Internationale de l'énergie atomique (AIEA) un dialogue productif sur la possible dimension militaire, passée et présente, de son programme nucléaire. Les minces progrès accomplis à ce stade sur ce volet doivent être suivis par des gestes concrets de la part des Iraniens. La résolution de toute question en suspens avec l'AIEA est essentielle pour parvenir à une solution de long terme.

Je souhaite également rappeler ici que les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran demeurent pleinement en vigueur en l'attente d'un règlement global de la crise de prolifération. Le Plan d'action conjoint le formule explicitement. C'est donc avec préoccupation que nous avons pris connaissance des conclusions de l'enquête menée par le Groupe d'experts du Comité sur l'interception du *Klos C* par les autorités israéliennes. Ce rapport confirme que ce transfert de missiles, possiblement syriens, et de munitions a constitué une violation claire de l'embargo sur les armes décidé par la résolution 1747 (2007) du Conseil. Cet incident est préoccupant à plusieurs égards : non seulement il confirme que des armes en provenance d'Iran continuent d'être disséminées au Moyen-Orient et alimentent la spirale de la violence dans la région, mais il pourrait aussi remettre en question la bonne foi de l'Iran dans sa volonté affichée de répondre aux préoccupations du Conseil de sécurité.

Il appartient désormais au Comité 1737 de prendre les mesures appropriées pour répondre à cet incident. Une première réponse utile serait de transmettre aux États Membres les leçons que le Comité pourra tirer de cette violation.

Nous saluons enfin la publication du rapport final du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe). Ce document constitue une source précieuse d'informations relatives aux programmes illicites de l'Iran et aux moyens utilisés par Téhéran pour contourner les sanctions. Il propose également des recommandations simples et opérationnelles, que le Comité se doit de mettre en œuvre. Nous espérons enfin que tous les États Membres de l'ONU pourront prendre connaissance de ce rapport final et s'en servir pour améliorer autant que possible la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions l'Ambassadeur Quinlan de nous avoir présenté le rapport trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions le travail qu'il a fourni à la tête de ce comité.

Du 2 au 4 avril, le Groupe d'experts du Comité 1737 s'est rendu dans les villes de Santiago et de Valparaiso, au Chili, où il a pu observer directement la manière dont mon pays applique et respecte ce régime de sanctions de l'ONU, ainsi que d'autres. Tandis que nous accompagnions le Groupe d'experts au cours de cette visite, nous avons pris part à plusieurs consultations concernant l'application des sanctions du système multilatéral. D'après que l'on peut lire dans le rapport final du Groupe d'experts distribué le 11 juin (S/2014/394, annexe), ces consultations se sont répétées au cours de divers entretiens et réunions. Cela reflète bien le fait que tant dans le secteur privé que dans l'opinion publique, les attentes mais aussi la confusion sont grandes s'agissant d'un éventuel accord de grande ampleur entre les cinq plus un et l'Iran concernant le programme nucléaire de ce pays.

Il s'agit d'un contexte nouveau pour le travail du Comité qui, selon nous, doit être pris en compte. Nous espérons que les membres du Comité s'efforceront sincèrement de parvenir au consensus et au moins d'aller de l'avant en ce qui concerne la première recommandation du rapport final du Groupe d'experts, relative à l'élaboration d'instructions sur l'application des sanctions que le Conseil de sécurité impose à l'Iran.

Le Chili appuie les efforts diplomatiques qui promeuvent le dialogue et le règlement pacifique des différends. Comme nous l'avons signalé en d'autres occasions, notre pays suit avec espoir les négociations actuellement en cours, même si nous conservons une attitude prudente en raison d'incidents comme celui du *Klos C,* dont le Comité est actuellement saisi. D'après les informations recueillies, il semblerait que cet incident constitue une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007).

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), consacré à l'Iran. Je tiens également à féliciter le Comité et son groupe d'experts pour leur travail important.

La Lituanie est fermement convaincue de la nécessité d'un règlement global, négocié et de long terme, qui renforcerait la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, dans le plein respect de ses obligations internationales. La Lituanie se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint convenu le 24 novembre 2013 entre les trois plus trois et l'Iran. Il est encourageant que les pourparlers aient désormais atteint la phase de rédaction. Nous invitons l'Iran à négocier de manière constructive avec les trois plus trois pour régler toutes les questions en suspens, notamment celles qui portent sur un éventuel volet militaire non déclaré de son programme nucléaire.

Nous nous félicitons également de la poursuite de la coopération entre l'Iran et l'Agence internationale pour l'énergie atomique, dans le contexte du cadre pour la coopération. Il est encourageant que l'Agence ait pu confirmer la mise en œuvre par l'Iran des six mesures pratiques initiales et sept mesures ultérieures, et qu'un accord ait été conclu sur cinq mesures supplémentaires. La fourniture d'informations concernant la conception des installations, et d'autres renseignements pertinents, tout comme l'accès aux divers sites, est un élément essentiel pour aider l'Agence à se faire une image plus claire du programme nucléaire iranien. En attendant un règlement complet, cependant, toutes les sanctions que le Conseil de sécurité a imposées à l'Iran restent en vigueur. L'Iran et les États Membres, ainsi que leurs ressortissants et leurs entités, étant tenus d'appliquer les mesures pertinentes du Conseil de sécurité, le travail du Comité et du Groupe d'experts pour vérifier le respect du régime de sanctions ne devrait pas être affecté.

Nous nous félicitons du rapport final du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe) et de sa publication rapide. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'analyse en profondeur faite par le Groupe des méthodes utilisées pour échapper aux sanctions et pour financer des activités prohibées. Le rapport contient également des recommandations très judicieuses sur lesquelles le Comité devrait se pencher sans délai. Il convient de noter que la majorité des incidents sur lesquels le Groupe d'experts a enquêté étaient relatifs à des articles qui ne sont pas placés sous contrôle. Cela souligne la nécessité de fournir des instructions aux États Membres sur l'application des dispositions de portée générale. Nous pensons qu'il serait judicieux d'adopter une notice d'aide à l'application des résolutions à cet égard, comme le Groupe d'experts l'a recommandé l'année dernière.

Nous restons préoccupés par la tendance inquiétante concernant les violations de l'embargo sur les armes classiques et par les allégations persistantes de transferts d'armes vers la Syrie et ailleurs. Le rapport final du Groupe indique à juste titre que les agissements de l'Iran en matière d'armes classiques contrastent nettement avec l'apparente retenue dont il fait preuve dans les domaines liés à son programme nucléaire. Le dernier incident examiné par le Comité, qui concerne la tentative de transfert par l'Iran de conteneurs dissimulant des roquettes, des mortiers et autres articles connexes sur le *Klos C*, constitue une nouvelle violation claire de l'obligation de l'Iran de respecter l'embargo sur les armes.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'appui de la Lituanie à tous les efforts visant à parvenir à un règlement complet de la question nucléaire iranienne, lequel règlement permettrait à la communauté internationale d'avoir confiance dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous formulons une nouvelle fois l'espoir que la participation de l'Iran aux pourparlers avec les trois plus trois se traduira également par sa coopération avec le Comité 1737.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Quinlan de son exposé et de son leadership à la tête du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions ses efforts et ceux du Comité pour veiller à ce que ce dernier continue de s'acquitter activement de son important mandat.

Le Conseil se réunit au moment même où se déroulent les pourparlers des cinq plus sur le programme nucléaire iranien. Je voudrais brièvement revenir sur ces pourparlers et souligner l'importance de l'application des sanctions dans la récente saisie d'armes à bord du *Klos C*. Les cinq plus un restent unis dans leur détermination à faire taire les préoccupations de la communauté internationale vis-à-vis du programme nucléaire iranien et à faire en sorte que l'Iran respecte les résolutions du Conseil de sécurité. Les cinq plus un sont à présent entrés dans une active et intense phase d'efforts diplomatiques pour parvenir à un accord avec l'Iran. Un tel résultat doit permettre d'atteindre

l'objectif qui consiste à empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire et à garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Mais pour l'heure, en l'absence d'un tel accord, toutes les sanctions imposées par le Conseil de sécurité restent pleinement en vigueur. Les mandats du comité de sanctions contre l'Iran et de son groupe d'experts restent inchangés. Au cours de la période de négociations, les travaux du Comité et du Groupe ont joué – et vont continuer de jouer – un rôle à l'appui des efforts diplomatiques internationaux. Nous encourageons donc vivement le Comité à continuer de s'acquitter de ses importantes fonctions. Le Comité doit continuer de prendre en permanence des mesures pour améliorer l'application des sanctions imposées par l'ONU et intervenir avec efficacité en cas de violation.

Dans cet esprit, les États-Unis se félicitent du rapport final du Groupe d'experts de 2014 (S/2014/394, annexe). Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à examiner attentivement ce rapport, qui vient d'être publié sur le site du Comité. Nous exhortons le Comité à prendre sans tarder des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe visant à améliorer l'application des sanctions. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait aider les États à mieux comprendre et à mieux honorer leurs obligations d'appliquer ces sanctions. Les États-Unis encouragent depuis longtemps le Comité à améliorer sa réponse aux violations délibérées des sanctions.

Cela m'amène à mon dernier point, celui concernant la violation la plus monumentale découverte cette année : la saisie d'armes à bord du *Klos C* en mars. Après une enquête approfondie, le Groupe d'experts a confirmé preuves à l'appui la découverte à bord du bateau de 40 roquettes M-302, de 181 obus de mortier et d'environ 400 000 munitions. Les informations fournies par le Groupe nous ont appris que la cargaison est partie d'Iran, ce qui constitue donc une violation claire de la résolution 1747 (2006).

L'incident du *Kloss C* est un autre épisode des tentatives iraniennes de fournir clandestinement des armes aux extrémistes. Ces violations répétées et délibérées de la résolution 1747 (2004) sont extrêmement troublantes, en tant qu'elles sapent aussi bien la sécurité régionale que la crédibilité du Conseil. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec les autres membres du Comité pour donner suite à cet incident et pour sans cesse œuvrer à une meilleure application des résolutions du Conseil.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions grandement le brio avec lequel il préside le Comité, et nous nous félicitons des activités dynamiques du Groupe d'experts, notamment la présentation du rapport final de cette année (S/2014/394, annexe).

Je voudrais commencer par réaffirmer l'appui de mon gouvernement aux négociations en cours entre les cinq plus un (P5+1) et l'Iran ainsi qu'entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran aux fins du règlement, une fois pour toutes, de la question nucléaire iranienne. À cet égard, nous saluons les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des mesures convenues et attendons avec intérêt l'adoption dès que possible d'un plan d'action global. Nous soulignons aussi que l'Iran doit coopérer de bonne foi avec les P5+1, avec l'AIEA et avec la communauté internationale en général afin de régler les problèmes actuels et passés, notamment pour ce qui est de la possible dimension militaire de son programme nucléaire.

Néanmoins, comme le Président du Comité 1737 l'a de nouveau souligné, nous insistons pour dire que les mesures et les obligations énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité demeurent en vigueur jusqu'à ce que le Conseil adopte une nouvelle résolution sur la question, qui viendrait remplacer les précédentes.

À cet égard, le rapport final présenté par le Groupe d'experts mérite une attention particulière en tant qu'il justifie la vigilance que nous exerçons face à la poursuite des activités interdites en vertu des résolutions pertinentes. Tous les États Membres doivent tenir compte des recommandations figurant dans le rapport, notamment celle appelant à rester vigilants face aux risques que présentent le détournement de biens à double usage et le financement de la prolifération.

La récente interception en mer Rouge d'une importante cargaison d'armes classiques, dont des roquettes, et les conclusions auxquelles est parvenu le Groupe d'experts dans son rapport d'inspection du 16 juin, attestent de la nécessité de continuer d'exercer la même vigilance. Il est essentiel que le Comité 1737 donne activement suite aux rapports et de prendre des mesures opportunes et efficaces face à cette violation.

Nous nous félicitons aussi de ce que le Comité 1737 coopère pleinement avec le Groupe d'action financière, et escomptons davantage de synergie entre le Comité, les autres comités concernés et les organisations internationales et régionales.

Enfin, je voudrais me joindre aux autres intervenants pour exhorter l'Iran à coopérer pleinement avec le Comité 1737 et à répondre de façon satisfaisante à ses demandes, notamment s'agissant de l'affaire des fibres de carbone et d'autres questions en suspens. Cette coopération est vraiment essentielle pour nous permettre d'aller de l'avant.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie à mon tour l'Ambassadeur Gary Quinlan pour son exposé ainsi que pour l'engagement dont il fait preuve, avec son équipe, à la présidence du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Le travail du Comité est des plus importants.

Le Luxembourg exprime son appréciation au Groupe d'experts indépendants créé par la résolution 1929 (2010) pour l'appui précieux qu'il fournit aux travaux du Comité 1737. Nous le remercions pour l'excellent rapport final (S/2014/394, annexe), bien documenté et rigoureux d'un point de vue méthodologique, qu'il vient de nous soumettre. La publication de ce document sera d'une grande utilité pour les États Membres, qui y trouveront une mine d'informations sur les diverses typologies de tentatives de contournement du régime des sanctions. Le Luxembourg soutient les recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts et plaide pour leur mise en œuvre effective.

Avec l'adoption du Plan d'action conjoint, le 24 novembre dernier à Genève, et le début de sa mise en œuvre le 20 janvier de cette année, un double cap a été franchi. Démonstration a d'abord été faite que le principe de la double approche, qui combine l'ouverture au dialogue et l'adoption de mesures restrictives, porte ses fruits lorsqu'il est appliqué avec constance. Confirmation a ensuite été donnée que même les dossiers les plus complexes ne sont pas figés à jamais et qu'aucun niveau de méfiance n'est insurmontable pour qui s'engage à négocier de bonne foi.

Le Plan d'action conjoint agréé à Genève, malgré son importance, ne constitue cependant qu'une étape intermédiaire sur la voie qui doit mener à une solution complète, négociée et durable du dossier nucléaire iranien. Nous tenons, à cet égard, à saluer les efforts déployés par les gouvernements des E3+3, sous la conduite de la Haute Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, en vue de négocier un accord global avec l'Iran qui établisse la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Car rappelons-le, l'enjeu ici n'est pas de se prononcer sur le droit de l'Iran à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire. Ce droit n'est pas mis en cause. Mais il s'agit de s'assurer que l'exercice de ce droit advienne en toute transparence, en étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et dans le respect de toutes les obligations découlant des engagements internationaux de l'Iran.

Dans l'attente d'un accord final, ainsi que l'ont souligné d'autres intervenants avant moi, le régime des sanctions mis en place par le Conseil de sécurité continue à s'appliquer pleinement. En d'autres termes, les États Membres doivent continuer à exercer la même vigilance qu'auparavant. C'est ce que vient nous rappeler l'épisode du *Klos C*, un navire intercepté en mer Rouge en mars dernier alors qu'il transportait une cargaison d'armes chargée dans le port iranien de Bandar Abbas. Cet épisode, pour lequel le Groupe d'experts a conclu à une violation du régime des sanctions, montre que l'Iran continue de contrevenir à ses obligations internationales, au moment même où il est engagé dans des négociations en vue de rétablir la confiance de la communauté internationale à son égard. Nous déplorons cette nouvelle violation du régime des sanctions, qui ne s'accorde pas avec la volonté affichée de l'Iran de rassurer ses partenaires internationaux quant à la nature pacifique de ses intentions.

Pour autant, nous trouvons encourageant que le dernier rapport du Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en date du 23 mai, confirme que l'Iran a entamé un dialogue substantiel avec l'Agence destiné à clarifier les questions en suspens liées à la possible dimension militaire de son programme nucléaire. Nous sommes également encouragés par le fait que le rapport de l'AIEA confirme que l'Iran poursuit la mise en œuvre des mesures relatives à son programme nucléaire convenues avec les gouvernements des E3+3 dans le cadre du Plan d'action conjoint.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer le plein soutien du Luxembourg aux efforts diplomatiques actuellement en cours à Vienne. Nous formons le vœu que ces négociations aboutissent au résultat recherché dans le délai imparti au titre du Plan d'action conjoint.

Nous exprimons également l'espoir qu'un succès sur le dossier iranien puisse, le moment venu, influencer favorablement l'évolution d'autres dossiers liés aux questions de non-prolifération.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur de l'Australie, S. E. M. Gary Quinlan, pour son exposé trimestriel bien détaillé sur les activités dudit Comité pour la période allant du 20 mars au 24 juin 2014.

Le Tchad prend bonne note du rapport (S/2014/394, annexe) du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010) appuyant les travaux du Comité 1737 et des recommandations qui y sont contenues. Nous encourageons les membres du Comité à poursuivre leurs discussions sur ces recommandations. Nous prenons également bonne note des efforts de rapprochement entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique et saluons les discussions bilatérales entre l'Iran et certains pays ainsi que la tenue de deux séries de pourparlers nucléaires de haut niveau, respectivement du 14 au 16 mai et du 16 au 20 juin, à Vienne, dans le cadre du Plan d'action conjoint convenu le 24 novembre 2013 à Genève par l'Iran et ses partenaires des cinq plus un (P5+1) visant à conclure un accord final sur le programme nucléaire de Téhéran avant le 20 juillet 2014.

Toutefois, le Tchad déplore les violations constantes de la part de l'Iran. L'Iran et ses partenaires se trouvent à une phase cruciale de leurs négociations. Nous espérons qu'ils parviendront à un règlement négocié des différends dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, il faut reconnaître que les sanctions doivent évoluer en fonction de la situation. C'est ainsi que nous sommes d'avis qu'un allègement des sanctions doit être observé afin d'amener les Iraniens à la table des négociations.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pour sa présentation du rapport trimestriel du Comité. Je le félicite également pour sa direction avisée du Comité et je félicite le Groupe d'experts pour son ardeur au travail.

Nous avons lu avec attention le rapport du Groupe d'experts (S/2014/394, annexe) et prenons note de leur évaluation selon laquelle une solution globale concernant les négociations entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 est en vue. L'observation de l'Agence internationale de l'énergie atomique selon laquelle l'Iran a appliqué les mesures volontaires convenues au titre du Plan d'action conjoint mérite d'être signalée.

Le rapport du Groupe d'experts nous indiquent également que des États ne savent pas très bien quelle est la nature de leurs obligations concernant les achats liés à l'enrichissement d'uranium par l'Iran. Il leur est également difficile de repérer les articles à double usage qui ne sont pas placés sous contrôle. Il est indiqué dans le rapport que les États ont de plus en plus de mal à établir un lien entre les articles non placés sous contrôle et les utilisations et utilisateurs finaux frappés d'interdiction en Iran. Il est indiqué dans le rapport que cela est peut-être dû au fait que l'Iran a recours à des stratégies d'approvisionnement plus élaborées qui lui permettent de dissimuler ses achats. Cette situation appelle plus de clarté au sujet des articles non placés sous contrôle et nous demandons au Comité d'examiner cette question en vue de fournir des orientations aux États.

En revanche, nous accueillons avec satisfaction le fait que plusieurs États ont indiqué avoir constaté une diminution, depuis la mi-2013, du nombre de tentatives faites par l'Iran pour se procurer des articles destinés à des programmes interdits. Le Groupe d'experts considère que cela pourrait être le reflet du nouveau climat politique qui règne en Iran et des progrès faits dans les négociations avec les gouvernements des E3+3. Nous continuerons de nous tenir au courant de cette situation au moment où nous espérons que les négociations seront menées à bien avant l'échéance du 20 juillet, fixée dans le Plan d'action conjoint.

M. Sana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pour son exposé et sa direction avisée du Comité.

Le Rwanda continue d'appuyer les négociations en cours entre l'Iran et les cinq plus un (P5+1). Nous prenons acte de l'ouverture des négociations sur l'accord nucléaire final. Les informations selon lesquelles il y aurait eu des demandes excessives dans le cadre du cycle de pourparlers qui a pris fin le 20 juin, ralentissant ce processus, sont regrettables. Nous espérons que les négociateurs profiteront de cette pause pour rallier les camps et revenir le 2 juillet avec des demandes réalistes permettant de parvenir à un texte commun d'ici au 20 juillet, comme prévu.

Le rôle joué par le Comité 1737 à l'appui du processus des P5+1 est essentiel au succès de ce processus. Nous sommes d'accord avec le Président sur le fait que seul le Conseil de sécurité peut modifier les sanctions qu'il impose. Nous sommes conscients de la possibilité qu'offrent les pourparlers des P5+1 d'atteindre l'objectif visé par le Comité. C'est pourquoi nous ne devrions pas hésiter à prendre des mesures qui contribueraient à mener à bien les pourparlers en cours.

La violation de l'embargo sur les armes qui aurait été commise par l'Iran le 31 mars concernant le *Klos C* est regrettable. Nous exhortons l'Iran à renoncer à toute activité qui pourrait être contraire à la décision du Conseil.

Dans son précédent exposé (voir S/PV.7146) et dans celui qu'il a présenté aujourd'hui, le Président a indiqué que le Comité avait à plusieurs occasions demandé des explications à l'Iran concernant l'interdiction de se procurer de la fibre de carbone et qu'il n'avait pas reçu de réponse à ce jour. Nous encourageons vivement l'Iran à coopérer et dialoguer avec le Comité en ce qui concerne cette requête et toute demande future, quelle qu'elle soit. De même, nous prenons note du fait que l'Iran respecte le règlement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et se félicite des mesures de transparence prises dans ce domaine, figurant dans le rapport de l'AIEA du 23 mai.

L'Iran continue d'honorer l'engagement qu'il a pris au titre du Plan d'action conjoint de novembre 2013. De même, la coopération imprime un élan positif au moment où l'Iran et les P5+1 tentent de parvenir à un accord global. Nous continuons d'espérer que, prises dans leur ensemble, les mesures prises par l'Iran concernant le Plan d'action conjoint et l'accord conclu le 11 novembre avec l'AIEA sont des signes encourageants de la volonté de l'Iran d'être plus transparent au sujet de ses activités nucléaires dans les domaines de prolifération concernés.

Enfin, le Rwanda a toujours été convaincu qu'une solution diplomatique est le seul moyen de surmonter les obstacles relatifs au programme nucléaire iranien.

Mme Poroli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, commencer par remercier l'Ambassadeur Quinlan d'avoir présenté le rapport trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et, comme nous le faisons toujours, pour son travail dévoué à la tête de cet organe subsidiaire.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Quinlan dans son exposé et dans son précédent rapport en mars (voir S/PV.7146), les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'Iran restent en vigueur, et les États Membres continuent d'être dans l'obligation de les mettre dûment en œuvre. À cet égard, au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Groupe d'experts pour son rapport final (S/2014/394, annexe). Nous espérons que le Comité continuera de prendre en considération les recommandations formulées par le Groupe d'experts et pourra parvenir à un accord à cet égard.

Comme c'est le cas à chaque fois que le Conseil de sécurité examine le rapport trimestriel sur les travaux de ce Comité, nous avons reçu le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'application de l'accord de garanties en Iran en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est pertinent de souligner que le rapport reconnaît que l'Iran a mis en œuvre les sept mesures pratiques dont il avait convenu avec l'Agence en février 2014 dans le contexte du cadre de coopération et que l'Agence était en train d'analyser les informations fournies par l'Iran. Nous estimons également que c'est un signe positif que l'Iran et l'Agence soient parvenus à un accord sur cinq mesures pratiques supplémentaires que l'Iran devra mettre en œuvre d'ici au 25 août 2014. De plus, nous pensons qu'il est encourageant que le rapport reconnaît également que l'Iran a exécuté les mesures prises dans le cadre du Plan d'action conjoint convenu entre les cinq plus un et l'Iran. À l'instar des autres membres de la communauté internationale, nous suivons de très près l'évolution de ces négociations. Tout en saluant la volonté dont font preuve toutes les parties, nous espérons qu'un accord final sera conclu dans les délais fixés.

Comme nous l'avons dit en mars au Conseil (voir S/PV.7146) et dans d'autres instances, nous nous réjouissons que l'AIEA continue de mener les activités de contrôle et de vérification liées à l'énergie nucléaire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint. Nous sommes toujours convaincus qu'il importe que l'Agence dispose de facilités et de ressources nécessaires pour pouvoir accomplir son travail avec efficacité.

Comme nous l'avons déjà dit, nous saluons les progrès accomplis dans le cadre des négociations et nous prenons bonne note de la conclusion du Directeur général de l'AIEA selon laquelle le concours apporté

par l'Iran à l'Agence permet à cette dernière d'avoir une meilleure compréhension du programme nucléaire iranien. À cet égard, nous restons convaincus qu'il est essentiel que l'Iran coopère activement avec l'Agence s'agissant de toutes les questions en suspens et s'acquitte de ses obligations, y compris les résolutions du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions l'Ambassadeur Gary Quinlan de son exposé sur les travaux du Comité qu'il dirige. Au cours de la période considérée, les experts ont présenté un rapport final (S/2014/394, annexe) et trois notifications d'incidents. Nous voudrions faire part au Conseil de nos premières impressions à cet égard.

En ce qui concerne les incidents signalés, la délégation russe a déjà exprimé sa position lors des réunions du Comité. S'agissant des conclusions et de la proposition d'élaborer une note de mise en œuvre relativement à l'incident concernant l'interception du *Klos C* en mer Rouge, nous présenterons notre position ultérieurement, après un examen approfondi des documents pertinents. Pour l'heure, je voudrais dire que toute intervention du Comité à ce stade extrêmement sensible du processus de négociations sur le programme nucléaire iranien ne nous semble pas opportune, d'autant que cela concerne une question délicate comme la contrebande d'armes et que les accusations portées contre la partie iranienne reposent en grande partie sur des preuves indirectes.

Pour ce qui est du rapport final, nous voudrions souligner une fois de plus que les experts doivent faire preuve de la plus grande prudence s'agissant de leurs conclusions et évaluations. Toute information non étayée par des faits concrets concernant d'éventuelles violations du régime de sanctions pourrait avoir une incidence négative sur les négociations entre le groupe des six et l'Iran et la coopération de ce pays avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et, par conséquent, ne devrait pas figurer dans le rapport.

Nous avons également quelques questions sur les recommandations du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne une coopération plus active avec le Groupe d'action financière (GAFI) en vue de l'application du régime de sanctions contre l'Iran. Le Conseil de sécurité ne doit pas imposer aux pays les recommandations formulées par ce mécanisme ou déterminer les modalités de son fonctionnement. La communication par les États d'information non prescrites par les résolutions du Conseil, que ce soit au Comité, au Groupe d'experts, à d'autres instances ou mécanismes internationaux ou au niveau bilatéral, ne peut se faire qu'à titre volontaire. Tous les critères de responsabilisation sont énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité. Nous avons attiré à maintes reprises l'attention sur le fait que nous n'acceptons pas la pratique consistant à donner des précisions qui se prêtent à diverses interprétations.

Je voudrais également aborder la question de certaines initiatives proposées en vue de donner suite aux recommandations du Groupe d'experts figurant dans le rapport final. Premièrement, nous voudrions souligner qu'il est inacceptable de donner suite aux conclusions avant qu'elles n'aient fait l'objet d'un débat approfondi au sein du Comité. Cela vaut avant tout pour les contacts entre les membres du Groupe et d'autres instances visées dans le rapport, comme le GAFI.

Deuxièmement, nous ne sommes pas favorables à la proposition d'envisager d'organiser des réunions conjointes pour les Comités des sanctions du Conseil de sécurité mis en place par les résolutions 1737 (2006) et 1718 (2006). Certes, les échanges d'expériences entre les organes subsidiaires du Conseil sont de la plus haute importance, mais nous estimons que les régimes de sanctions du Conseil contre l'Iran et la République populaire démocratique de Corée sont très différents, de par leur nature et de par leur contexte politique.

S'agissant des considérations des experts sur l'avenir du régime des sanctions si un accord global venait à être conclu sur la question nucléaire iranienne, il s'agit d'une question qui ne relève pas du mandat du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts ne doit pas s'ingérer dans ce processus extrêmement délicat. Il est inacceptable en particulier de préjuger de l'issue de ce processus.

Depuis de nombreuses années, la Fédération de Russie déploie des efforts diplomatiques intenses en vue d'un règlement juste de la question nucléaire iranienne sur la base des principes de réciprocité et d'une approche graduelle formulée par le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Sergey Lavrov. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue d'un autre cycle global de négociations entre le groupe des six et l'Iran à Vienne, du 16 au 20 juin. Les discussions menées à cette occasion ont été très utiles et ont confirmé que toutes les parties étaient prêtes à poursuivre leur coopération constructive et à s'engager dans des discussions de fond.

Les parties ont entamé les travaux d'élaboration du texte du futur accord, qui se poursuivront du 2 au 15 juillet à Vienne au cours du prochain cycle de négociations.

Nous continuerons à faire tout ce qui est notre pouvoir pour parvenir à un règlement global et définitif de toutes les questions liées au programme nucléaire iranien et en vue de la levée des sanctions imposées à Téhéran en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.